


AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT CONCURRENT POUR L'OCCUPATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC AU PORT CANTO

(Article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes
Publiques)

La Mairie de Cannes a été sollicitée par la SAS Bâoli, aux fins d'occupation, dans le cadre de son activité de bar-restaurant-discothèque, de vingt-deux emplacements de stationnement maximum sis à proximité de l'établissement Baoli relevant du domaine public du Port Canto.

Le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à d'autres candidats, le cas échéant, de se manifester aux fins d'occuper ces mêmes emplacements, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dans les conditions décrites ci-dessous.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	
Organisme public gestionnaire	Ville de Cannes – Hôtel de Ville – Place Cornut Gentille CS 30140 – 06400 Cannes
Renseignements	Renseignements administratifs : 04.97.06.45.55 Renseignements techniques : 04.92.18.84.89
Titre d'occupation envisagé :	Permis de stationnement délivré sous la forme juridique d'un arrêté d'occupation privative du domaine public
Dépendance(s) domaniale(s) concernée(s) :	Places de stationnement du Port Canto situé Boulevard de la Croisette – 06400 Cannes : 22 emplacements de stationnement représentés (en rouge) comme suit : 

Durée d'occupation :	L'autorisation d'occupation est délivrée à compter de la notification de l'autorisation d'occupation au permissionnaire jusqu'au vendredi 30 octobre 2026 - 6h du matin
Contenu de la manifestation d'intérêt concurrente :	La manifestation d'intérêt concurrente devra comporter : <ul style="list-style-type: none"> • une présentation détaillée du projet économique envisagé, • une présentation juridique et financière du candidat ; • toute autre pièce que le candidat jugerait utile de produire.
Montant de la redevance :	Le montant est fixé chaque année par le Conseil municipal de la Ville de Cannes dans la grille tarifaire applicable aux réservations de places de stationnement pour la clientèle des locaux commerciaux du Port Canto. Pour 2026, ce tarif s'élève à 1,20 € TTC par emplacement et par heure sur les périodes d'occupation qui seront précisées dans la convention et, à titre d'information suite à la manifestation d'un opérateur (données non exhaustives) : <ul style="list-style-type: none"> • du 1^{er} juillet au 14 septembre 2026, tous les soirs de 19h à 6h du matin ; • du 17 au 18 septembre et du 24 au 25 septembre 2026, tous les soirs de 19h à 6h du matin, etc..
Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt concurrent	Les autres candidats intéressés devront remettre leurs demandes avant le mercredi 24 juin 2026 à 12h aux adresses mails suivantes : adriano.tassone@ville-cannes.fr et annabelle.alberti@ville-cannes.fr . Tout autre intérêt manifesté postérieurement à la date limite précitée ne sera pas examiné.
Déroulement de la procédure	Après la présente publicité, l'opérateur initial est conservé s'il est toujours seul à se manifester. La Mairie de Cannes pourra délivrer le permis de stationnement aux fins d'occupation privative des 22 places de stationnement sur le Port Canto, dans les conditions précisées dans le présent avis. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper le domaine public dans les conditions définies par le présent avis, la Mairie de Cannes lancera une procédure de publicité et de sélection préalable, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques.